

GT Réforme Territoriale

5 février 2016

finances
Solidaires

*Une réunion de plus,
des questions toujours sans réponse !*



Pour **Solidaires Finances**, la «réforme territoriale» menée dans la confusion et la précipitation la plus totale, est désormais une réalité. Le groupe de travail était destiné à faire un «point d'étape» sur les conséquences de cette réforme de grande ampleur au sein des Ministères économiques et financiers. Au niveau «Fonction publique» et «Ministériel», **Solidaires Finances** s'est exprimé à de nombreuses reprises sur les dangers de cette réforme pour le service public, les usagers et les fonctionnaires concernés.

Lors du groupe de travail ministériel du 23 septembre dernier, la fédération **Solidaires Finances** avait demandé que soient communiqués un certain nombre d'informations et que l'impact de cette « réforme » soit précisément dressé. Les Ministres de « Bercy » ont dans un premier temps considéré que cette réforme aurait un impact limité au sein des administrations de Bercy. Tel fut le sens de leurs propos lors du comité technique ministériel du 13 octobre dernier. Mais, il y a parfois (et de plus en plus souvent), un décalage réel entre les déclarations et la réalité...

Une amplitude et des conséquences plus importantes qu'annoncées

En effet, au sein de la **DGFIP**, la réforme territoriale ne devrait pas se limiter, comme cela fut trop rapidement annoncé, à la réduction mécanique du nombre de directions régionales et de paieries régionales. Le redécoupage des nouvelles régions administratives entraîne celui des inter-régions de la DGFIP et, par conséquent, sur les Dircofi, lui-même calé sur celui des inter-régions... D'où des conséquences en cascade :

- réduction de 9 à 8 du nombre d'inter-régions et de Dircofi,
- suppression de la Délégation inter-régionale et de la Dircofi «centre»,
- redistribution des services de la Dircofi vers les Dircofi «Rhône-Alpes-Bourgogne» et «Ouest»,
- rattachement de la Basse-Normandie à la Dircofi Nord...

Lors du comité technique de réseau du 28 janvier à la DGFIP, nous avons demandé que les suppressions de la délégation inter-régionale et de la Dircofi «centre» soient décalés aussi tard que possible et qu'un projet alternatif (visant à maintenir des missions proches des services) soit mis en œuvre. Toutefois d'ores et déjà, l'administration doit une information rapide et claire aux agents, afin de leur offrir la plus grande visibilité quant aux conséquences éventuelles de la «réforme territoriale» sur leurs structures, leurs postes et, au fond, leurs quotidiens.

Pour ce qui est de la **DGDDI**, **Solidaires** estime impératif de ne rien faire dans la période actuelle et de tout faire pour préserver les agents et les missions des Douanes des restructurations, notamment de cette « réforme » de l'Etat sur le territoire.

Concernant l'**INSEE**, le rapport de l'Inspection générale ne vise, pour reprendre l'expression de l'intersyndicale CGT-FO-SUD, qu'à « *accommoder les restructurations décidées par la direction sous couvert de réforme territoriale* ». Quant au respect des agents et des missions, il y aurait beaucoup à dire sur la méthode employée comme par exemple le fait d'annoncer des décisions en pleine trêve des confiseurs et de congés de fin d'année...

Pour la **DGCCRF**, le sujet ne concerne pas la réforme territoriale. **Solidaires Finances** a interrogé le Secrétaire général des ministères économiques et financiers afin de savoir ou en était le plan d'action annoncé le 18 janvier dernier aux syndicats de la CCRF et à leurs fédérations.

15 février 2015



Plusieurs demandes et remarques ont été reformulées pour la énième fois par notre fédération :

- disposer des organigrammes fonctionnels,
 - avoir communication des synthèses des discussions régionales,
 - préciser les conditions d'attribution de la « Parre »,
 - préciser les modalités selon lesquelles les organisations syndicales et les agents seront tenus informés,
 - relever l'impact de la création de régions fusionnées sur les instances de dialogue social (avec parfois un grand nombre potentiel de représentants),
 - préciser les modalités de calcul de la représentativité syndicale dans les nouvelles régions et dans les structures des Ministères économiques et financiers qui ont été concernées par la « réforme territoriale ».
- Quelles instances de dialogue social

De qui se moque t-on ?

En réponse, le Secrétaire Général a reconnu qu'il y avait une forme d'incertitude sur une réforme destinée à s'appliquer en trois ans. Selon lui, « *il ne faut pas perdre les repères nécessaires, on a en tête la dimension sociale* ». Un calendrier sera établi pour suivre l'avancement de la réforme. Il a également rappelé qu'il n'y avait pas d'engagement gouvernemental (suite aux déclarations de l'Association des régions de France qui souhaitent disposer de nouvelles compétences) en termes de transfert de missions.

Le Secrétariat Général estime que le nombre d'agents directement concernés par l'application de la réforme territoriale est environ de 650 agents, dont 327 à la DGFIP, + de 200 à l'INSEE et environ 150 dans les DIRECCTE et que peu d'entre eux seront concernés par une mobilité géographique (celle-ci devant être essentiellement fonctionnelle).

Un rapide tour d'horizon des directions du Ministère a été effectué par leurs représentants :

◀▶ **DGCCRF**, les arbitrages ne sont pas rendus sur le plan de 14 actions validées par les Ministres de l'Economie, de l'Intérieur et de la réforme de l'Etat. Une prochaine réunion d'étape est fixée le 15 mars. Elle devrait apporter des éclaircissements. **Solidaires Finances** a demandé que le plan d'action soit rapidement mis en œuvre afin que, dans la perspective d'un éventuel remaniement, il ne soit pas remis en cause. Ceci n'enlève en rien les critiques formulées sur ce plan d'action.

◀▶ **DGFIP**, en réponse à notre intervention, la suppression de la délégation inter-régionale « centre » a été confirmée au 1er janvier 2017, la suppression de la Dircofi « centre » se fera plus tard (vers une suppression au 1er janvier 2018).

◀▶ **DGDDI**, dont les structures régionales évoluent, malgré la demande des fédérations des finances, des élections professionnelles anticipées devraient avoir lieu avant 2018. Bercy se basant sur une recommandation de la DGAFP.

◀▶ **INSEE**, la direction explique la suite donnée au rapport par la volonté « d'améliorer la répartition des missions sur le territoire ». Selon elle, le projet est « évolutif » et un « accompagnement RH » est prévu. **SOLIDAIRES** a rappelé que le dialogue social était, de longue date, très difficile à l'INSEE. Le secrétaire général dit l'avoir entendu...

◀▶ **DGE** est revenue sur la situation des DREAL : un point sera fait avec le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie avant la tenue des CAP pour que toutes les situations soient prises en compte et que les CAP soient tenues informées.

◀▶ Pour le cas particulier des **DIRECCTE**, qui concerne trois directions du Ministère (DGE, DGCCRF et DG Trésor), le travail se fait en commun avec le Ministère du Travail. Les objectifs recherchés sont de rendre homogène les fiches de pré-positionnement des agents concernés, de traiter uniformément le calendrier des CAP et de présenter l'accompagnement RH en Comité Technique des DIRECCTE.

Enfin, concernant les récentes déclarations de l'ARF (Association des Régions de France), le SG a indiqué que le gouvernement n'envisage pas le transfert aux régions des missions de formation professionnelle, emplois et développement économique.

Au-delà, une présentation du projet de d'accompagnement « RH » a été effectué. Le secrétaire général a admis que la question du « travail à distance » devait être traitée à part. **Solidaires Finances**, qui n'était pas demandeuse de cette réforme et des conséquences subies par les agents, a rappelé que l'accompagnement RH ne devait faire l'objet d'aucun détournement, que les instances comme les CAP devaient impérativement être informées et qu'aucun droit des agents ne devait être bafoué.

Les textes sur l'accompagnement RH de la réforme territoriale seront, normalement, présentés au Comité Technique Ministériel prévu le 6 avril prochain.